



Conseil économique et social

Distr. générale
10 mai 2018
Français
Original : anglais

Session de 2018

27 juillet 2017-26 juillet 2018

Points 5, 6 et 18 a) de l'ordre du jour

Débat de haut niveau

**Forum politique de haut niveau
pour le développement durable, organisé
sous les auspices du Conseil économique et social**

**Questions relatives à l'économie
et à l'environnement : développement durable**

Point annuel sur les objectifs de développement durable

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Conformément à la résolution 70/1 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a l'honneur de présenter ci-joint son rapport sur les objectifs de développement durable, établi en coopération avec le système des Nations Unies. Ce rapport, fondé sur les dernières données en date concernant l'ensemble d'indicateurs du cadre mondial, donne un aperçu général de la réalisation des objectifs de développement durable^a.

^a Le rapport a été soumis le 10 mai 2018 de façon que puissent y figurer les données actualisées présentées par un petit nombre d'organisations internationales.



Introduction

1. Le présent rapport du Secrétaire général, établi en coopération avec le système des Nations Unies, présente un aperçu des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement durable pour éclairer le Forum politique de haut niveau, comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 70/1 (par. 83). Il repose sur un ensemble d'indicateurs du cadre mondial élaboré par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, que l'Assemblée générale a adopté en juillet 2017 (résolution 71/313), et pour lesquels des données sont disponibles. Certaines cibles ne sont pas prises en considération au stade actuel, soit du fait de l'insuffisance des données, soit parce qu'elles sont mesurées par des indicateurs qui sont toujours en cours d'élaboration.

2. Pour la plupart des indicateurs considérés, les valeurs représentent des ensembles mondiaux, régionaux ou sous-régionaux. Elles sont calculées à partir des données des systèmes nationaux de statistique et compilées par différents organismes internationaux, en fonction de leur mandat et de leur domaine de compétence respectifs, et font souvent l'objet d'ajustements qui permettent de les comparer sur le plan international ou sont complétées par des estimations lorsque les données sont insuffisantes¹.

3. La composition des régions et des sous-régions visées dans le présent rapport repose sur les divisions géographiques de l'Organisation des Nations Unies, quelque peu modifiées pour les besoins de la formation, dans la mesure du possible, de groupes de pays pour lesquels une analyse significative pouvait être menée². Même si les chiffres présentés par groupe constituent un moyen pratique de suivre les progrès accomplis, la situation de certains pays pris individuellement dans une région donnée peut s'écarter sensiblement des moyennes régionales. L'annexe statistique du présent rapport et une plateforme rassemblant les données et métadonnées disponibles aux niveaux mondial, régional et national concernant les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable figurent dans un document complémentaire qui sera consultable à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/sdgs>.

4. Il est indispensable de disposer de données accessibles, ouvertes, actualisées, ventilées et de bonne qualité pour la prise de décisions étayées, la pleine mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale) et la réalisation de l'objectif consistant à ne laisser personne de côté. Pour répondre à ces exigences, il est urgent de renforcer les capacités des systèmes nationaux de statistique. La communauté statistique mondiale s'efforce d'élaborer des méthodes et des techniques visant à innover et à moderniser les activités de production de statistiques, d'étudier les moyens d'intégrer toutes les sources de données et d'analyser, visualiser et diffuser les données de manière ouverte, opportune et efficace.

Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout

5. Si l'extrême pauvreté a considérablement reculé au cours des dernières décennies, elle persiste encore dans plusieurs régions à travers le monde. Des analyses

¹ Des précisions concernant les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et la liste complète des organisations participantes seront disponibles à l'adresse : <http://unstats.un.org/sdgs>.

² Le détail de la composition des groupes régionaux retenue pour le présent rapport pourra être consulté à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/regional-groups/>.

détaillées révèlent que certains groupes sont bien plus touchés que d'autres. Pour éliminer la pauvreté, il est nécessaire de mettre en place des systèmes de protection sociale universelle visant à protéger chacun tout au long de sa vie, ainsi que des mesures ciblées permettant de réduire la vulnérabilité aux catastrophes et d'intervenir dans les différentes zones géographiques des pays.

6. La pauvreté définie par le seuil fixé au niveau international, qui est actuellement de 1,90 dollar à parité de pouvoir d'achat de 2011, a rapidement baissé au cours des dernières décennies et était trois fois plus faible en 2013 qu'en 1990. Selon les dernières estimations mondiales, 10,9 % de la population mondiale, soit 783 millions de personnes, vivaient sous ce seuil en 2013. Plus de la moitié des personnes touchées par l'extrême pauvreté dans le monde vivent en Afrique subsaharienne et un tiers, en Asie du Sud.

7. Le nombre de travailleurs vivant avec leur famille avec moins de 1,90 dollar par personne et par jour dans le monde a diminué de façon sensible au cours des vingt dernières années, passant de 26,9 % en 2000 à 9,2 % en 2017. Cette baisse s'observe dans toutes les régions du monde. Toutefois, la pauvreté continue de toucher de manière disproportionnée les jeunes travailleurs, dont le taux de pauvreté à l'échelle mondiale reste supérieur de plus de 6 % à celui des adultes.

8. Malgré les progrès notables enregistrés en matière d'extension de la protection sociale dans de nombreuses régions du monde, le droit à la sécurité sociale n'est toujours pas une réalité pour la majorité de la population mondiale. D'après les estimations de 2016, la proportion de la population mondiale ayant effectivement reçu au moins une prestation de protection sociale en espèces serait de 45 % seulement, ce qui signifie que 4 milliards de personnes restent sans protection. Sur une note plus encourageante, 68 % des personnes ayant atteint l'âge de la retraite percevraient une pension.

9. Toutefois, les données montrent également un déficit généralisé de protection sociale pour d'autres groupes : seuls 22 % des chômeurs reçoivent des allocations de chômage en espèces, 28 % des personnes gravement handicapées reçoivent une pension d'invalidité en espèces, 35 % des enfants du monde entier bénéficient effectivement d'un accès à la protection sociale et 41 % des femmes qui accouchent reçoivent des prestations de maternité en espèces.

10. Les catastrophes entravent souvent le développement économique et social et aggravent l'ampleur de la pauvreté. Malgré les efforts déployés pour améliorer les mesures de réduction des risques de catastrophe, les pertes économiques imputables aux catastrophes en 2017 ont été estimées à plus de 300 milliards de dollars, soit l'un des chiffres les plus élevés des dernières années, en raison des trois grands ouragans qui ont touché les États-Unis d'Amérique et les Caraïbes.

11. D'après les données fournies par 151 pays de 2011 à 2016, seuls 30 % d'entre eux consacrent entre 15 et 20 % du total de leurs dépenses publiques à l'éducation, comme le recommande le Cadre d'action Éducation 2030.

Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

12. Après une longue période de recul, la faim dans le monde semble être de nouveau en hausse. L'évanouissement des progrès accomplis à long terme dans la lutte contre la faim résulte notamment des conflits, de la sécheresse et des catastrophes liées aux changements climatiques, et rend problématique la perspective d'éliminer la faim et la malnutrition d'ici à 2030.

13. On estime que le taux de sous-alimentation est passé de 10,6 % en 2015 à 11 % en 2016. Autrement dit, le nombre des personnes sous-alimentées dans le monde a augmenté, passant de 777 à 815 millions.

14. Selon l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, qui mesure directement les difficultés que rencontrent les gens pour accéder à l'alimentation, en 2016, 689 millions de personnes (9,3 % de la population mondiale) ont déclaré souffrir d'une grave insécurité alimentaire.

15. La malnutrition se manifeste sous diverses formes et a de graves conséquences à long terme pour les enfants dans le monde. Bien qu'elle soit en baisse dans presque toutes les régions, l'hypotrophie nutritionnelle (le fait d'être trop petit pour son âge) touchait 22 % des enfants de moins de 5 ans dans le monde en 2017, soit 151 millions d'enfants, dont les trois quarts vivaient en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne. En 2017, 51 millions d'enfants de moins de 5 ans souffraient d'émaciation (le fait d'avoir un poids trop faible par rapport à sa taille), et 38 millions, d'obésité.

16. La conservation de la diversité génétique de la faune et de la flore permet d'adapter les populations de bétail aux changements à venir en matière d'état de l'environnement ou de demande de produits et de services. À la fin de l'année 2017, les stocks mondiaux de semences et d'autres matériaux phytogénétiques, conservés dans 90 pays et 16 centres régionaux et internationaux, comptaient au total 4,89 millions d'échantillons, soit 1 % de plus que l'année précédente.

17. Les investissements dans l'agriculture sont indispensables pour améliorer la productivité du secteur. Toutefois, les dépenses publiques allouées au secteur agricole, calculées par division du montant des dépenses publiques dans l'agriculture par la part du secteur dans le produit intérieur brut (PIB), sont passées de 0,38 en 2001 à 0,23 en 2016 au niveau mondial.

18. L'aide à l'agriculture a diminué dans les pays en développement, passant de près de 20 % du total de l'aide sectorielle apportée par les donateurs au milieu des années 1980 à seulement 6 % en 2016, soit 12,5 milliards de dollars.

19. Des progrès ont été accomplis dans la réduction des subventions qui entravent le fonctionnement des marchés agricoles mondiaux. Les subventions aux exportations agricoles ont diminué de plus de la moitié en cinq ans, passant de 491 millions de dollars en 2010 à moins de 200 millions en 2015.

20. L'instabilité des prix des denrées alimentaires peut avoir une incidence défavorable sur la sécurité alimentaire. En 2016, les prix des aliments étaient élevés ou relativement élevés dans 26 pays, alors que les prix d'un ou plusieurs produits céréaliers (maïs, blé, riz, sorgho) étaient élevés ou relativement élevés dans 21 pays. C'est en Afrique subsaharienne qu'on compte le plus grand nombre de pays où les prix des produits alimentaires et des produits céréaliers sont élevés. Le niveau de ces prix s'explique par la baisse de la production intérieure, la dépréciation de la monnaie et l'insécurité.

Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

21. Grâce aux progrès considérables qui ont été accomplis dans le domaine de la santé à travers le monde, bien plus de personnes vivent en bonne santé aujourd'hui qu'au cours des décennies précédentes. Toutefois, un trop grand nombre de personnes meurent prématurément et les maladies évitables continuent de causer de nombreuses pertes de vie. Pour remédier à cette situation, il est nécessaire de mener des efforts

concertés en mettant l'accent sur la démographie et sur les régions qui ont été laissées de côté.

Santé procréative, maternelle, néonatale et infantile

22. En 2015, quelque 303 000 femmes sont mortes des suites de complications liées à la grossesse et à l'accouchement dans le monde, le taux mondial de mortalité maternelle étant de 216 décès pour 100 000 naissances vivantes. Près des deux tiers de ces décès sont survenus en Afrique subsaharienne. Au cours de la période 2012-2017, près de 80 % des naissances vivantes ont eu lieu avec l'assistance de personnel de santé qualifié (l'accouchement étant l'une des interventions les plus difficiles), contre 62 % pendant la période 2000-2005. Les plus grands progrès ont été réalisés en Asie centrale et du Sud, où le taux est passé de 40 % à 77 %. L'Afrique subsaharienne affichait le taux le plus faible au cours de la période 2012-2017, soit 58 %.

23. À l'échelle mondiale, le taux de mortalité de l'enfant a considérablement diminué au cours des dernières décennies et, chez les enfants de moins de 5 ans, il est passé de 78 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2000 à 41 en 2016, soit un recul de 47 %. Le nombre total de décès des moins de 5 ans est tombé à 5,6 millions en 2016, contre 9,9 millions en 2000.

24. Le taux de mortalité néonatale (taux de mortalité des enfants âgés de moins de 28 jours) a chuté de 39 %, passant de 31 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2000 à 19 en 2016. Le nombre de décès néonataux a ainsi baissé, passant de 4 millions en 2000 à 2,6 millions en 2016. En 2016, l'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud affichaient le taux de mortalité néonatale le plus élevé, soit 28 décès pour 1 000 naissances vivantes.

25. L'accès aux méthodes de contraception modernes est important pour le bien-être des femmes en âge de procréer (15-49 ans). À l'échelle mondiale, la part des femmes en âge de procréer mariées ou en couple dont les besoins de planification de la famille sont satisfaits par l'utilisation des méthodes contraceptives modernes est passé de 74,9 % en 2000 à 77,4 % en 2018. Les progrès ont été plus importants dans les pays les moins avancés, où ce taux est passé de 39,4 % à 58,5 % au cours de la même période.

26. Le nombre de grossesses chez les adolescentes a baissé de manière constante dans presque toutes les régions, mais reste élevé en Afrique subsaharienne. En 2018, le taux de natalité chez les adolescentes était de 44 naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans dans le monde, l'Afrique subsaharienne affichant le taux le plus élevé avec 101 naissances.

Maladies infectieuses

27. À l'échelle mondiale, l'incidence du VIH est passé de 0,40 à 0,26 pour 1 000 personnes séronégatives entre 2005 et 2016, en partie grâce à un meilleur accès aux traitements antirétroviraux, ce qui a fortement réduit la transmission du VIH. L'Afrique subsaharienne reste la région la plus gravement touchée par le VIH, avec un taux d'incidence du VIH de 1,28 pour 1 000 personnes séronégatives. Le taux est encore plus élevé pour les femmes en âge de procréer dans la région, soit 2,58 pour 1 000 personnes séronégatives.

28. L'élimination du paludisme d'ici à 2030 reste hors d'atteinte ; les tendances sont même préoccupantes. En 2016, on dénombrait 216 millions de cas, contre 210 millions en 2013. Il y a eu 140 nouveaux cas de tuberculose pour 100 000 personnes en 2016, contre 173 cas en 2000. En 2016, 1,5 milliard de personnes avaient besoin d'un traitement ou de soins collectifs ou individuels pour

soigner des maladies tropicales négligées, contre 1,6 milliard en 2015 et 2 milliards en 2010.

29. La généralisation du vaccin contre l'hépatite B chez les nourrissons a considérablement réduit l'incidence des nouvelles infections chroniques, comme en témoigne la baisse de la prévalence de l'hépatite B chez les enfants de moins de 5 ans, qui est passée de 4,7 %, avant l'introduction des vaccins, à 1,3 % en 2015.

30. L'insalubrité de l'eau, les déficiences des systèmes d'assainissement et le manque d'hygiène restent des facteurs majeurs de la mortalité mondiale et ont provoqué la mort d'environ 870 000 personnes en 2016, principalement à cause de maladies diarrhéiques, mais aussi de la malnutrition et d'infections intestinales causées par le nématode. Parmi ces décès, 329 000 sont survenus chez les enfants de moins de 5 ans. L'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud-Est ont la charge de morbidité la plus élevée.

Maladies non transmissibles et santé mentale

31. À l'échelle mondiale, 32 millions de décès survenus en 2016 sont attribuables à des maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète ou à des maladies respiratoires chroniques. Pour la personne âgée de 30 à 70 ans, la probabilité d'être emportée par l'une de ces maladies était d'environ 18 % en 2016.

32. En 2016, près de 800 000 personnes se sont suicidées (chiffre inchangé par rapport à l'année précédente). Le taux de suicide est de 75 % plus élevé chez les hommes, cette tendance s'observant le plus fortement en Europe, où le taux de suicide des hommes est de 27,6 pour 100 000 habitants, contre 7,3 pour les femmes.

33. La consommation d'alcool et de tabac a de nombreux effets préjudiciables sur la santé en aggravant les effets des maladies non transmissibles. En 2015-2016, seuls 14 des 181 pays ayant ratifié la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac ont renforcé la surveillance du tabagisme au niveau national conformément à l'article 20 de la Convention. En 2015, 34 % des hommes et 6 % des femmes âgés de 15 ans et plus fumaient des produits à base de tabac. En 2016, chez cette même population, la consommation moyenne d'alcool pur était de 6,4 litres par personne. L'Europe, l'Amérique du Nord, la Nouvelle-Zélande et l'Australie affichaient alors la consommation d'alcool la plus élevée, avec environ 10,6 litres par personne.

34. La pollution de l'air, que ce soit en intérieur (foyer) ou en extérieur (air ambiant), augmente le risque de maladies cardiovasculaires, d'accidents vasculaires cérébraux, de bronchopneumopathies chroniques obstructives, de cancer des poumons et d'infections aiguës des voies respiratoires inférieures. En 2016, la pollution de l'air dans les foyers et la pollution de l'air extérieur ont entraîné le décès de 7 millions de personnes dans le monde. L'Afrique subsaharienne et la plupart des pays d'Asie et d'Océanie (hors Australie et Nouvelle-Zélande) affichent le taux le plus élevé de mortalité liée à la pollution de l'air.

Autres risques sanitaires

35. Les accidents de la route ont causé la mort de 1,25 million de personnes dans le monde en 2013 et blessé jusqu'à 50 millions de personnes.

36. Les empoisonnements accidentels ont entraîné la mort de plus de 100 000 personnes en 2016 (nombre en baisse constante depuis vingt ans), avec des taux encore relativement élevés dans les pays à faible revenu.

Les systèmes de prestations sanitaires et leur financement

37. Près de 12 % de la population mondiale ont consacré au moins 10 % de leur budget au paiement de services de santé en 2010, contre 9,7 % en 2000.

38. La vaccination est l'une des interventions de santé les plus efficaces et les plus rentables. Malgré la hausse du taux d'administration des trois doses de vaccin antidiphthérique, antitétanique et anticoquelucheux, qui est passé de 72 % en 2000 à 86 % en 2016, quelque 19,5 millions d'enfants n'ont pas reçu le vaccin pendant la première année de leur vie, ce qui les expose sérieusement à des maladies potentiellement mortelles. Le taux mondial d'administration du vaccin antipneumococcique conjugué n'a toujours pas atteint 50 %. Le taux d'administration de la deuxième dose de vaccin contre la rougeole est passé de 10 % en 2000 à 64 % en 2016.

39. L'aide publique au développement (APD) pour la santé de base fournie par l'ensemble des donateurs a augmenté de 41 % en valeur réelle depuis 2010, pour atteindre 9,4 milliards de dollars en 2016. La même année, on a dépensé près de 1,9 milliard de dollars pour lutter contre le paludisme, 871 millions de dollars pour combattre la tuberculose et 2 milliards pour enrayer d'autres maladies infectieuses (à l'exclusion du VIH/sida).

40. Selon les données disponibles pour la période allant de 2005 à 2016, près de 45 % des pays et 90 % des pays les moins avancés comptaient alors moins d'un médecin pour 1 000 habitants et plus de 60 % des pays avaient moins de trois infirmiers ou sages-femmes pour 1 000 habitants.

41. Le Règlement sanitaire international oblige tous les États parties à se doter des moyens de santé publique de base nécessaires à son application efficace. Selon les réponses fournies par 167 États parties sur 196, les pays ont obtenu une moyenne de 71 % pour l'ensemble des moyens liés à la mise en œuvre du Règlement en 2017.

Objectif 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

42. Il est indispensable de mener une action décisive pour améliorer la qualité de l'éducation. Les inégalités dans le domaine de l'éducation en fonction du sexe, du milieu urbain ou rural et d'autres critères sont encore profondes. Il faut investir davantage dans l'infrastructure de l'enseignement, en particulier dans les pays les moins avancés.

43. Dans 66 pays pour lesquels on dispose de données comparables pour la période 2009-2017, près de deux sur trois enfants âgés de 3 et 4 ans avaient déjà commencé à développer des compétences dans au moins trois des domaines ci-après : aptitude à lire, à écrire et à compter ; développement physique ; développement socio-émotionnel ; apprentissage.

44. Au niveau mondial, le taux d'inscription dans les établissements préscolaires et primaires était de 70 % en 2016, contre 63 % en 2010, avec des variations considérables selon les pays et les régions, les taux les plus bas ayant été enregistrés en Afrique subsaharienne (41 %) ainsi qu'en Afrique du Nord et en Asie occidentale (52 %).

45. On estime à 617 millions (58 %) dans le monde le nombre d'enfants et d'adolescents en âge d'aller à l'école primaire ou d'intégrer le premier cycle du secondaire qui n'ont pas le niveau minimum de compétence en lecture et en mathématiques. Près des deux tiers sont inscrits dans une école mais n'apprennent

rien, soit parce qu'ils abandonnent leurs études, soit parce qu'ils n'assimilent pas les bases.

46. Les inégalités liées au milieu et à la richesse profitent généralement aux citadins et aux nantis. Ainsi, des 62 pays disposant de données pour la période 2001-2015, seuls 12 pays affichent un équilibre entre les enfants issus des milieux urbains et ceux des milieux ruraux qui possèdent un niveau minimal de compétence en lecture ou en mathématiques à la fin du primaire.

47. Le défi majeur pour les pays les moins avancés est de doter les écoles d'une infrastructure de base. En 2016, seulement 34 % des écoles primaires avaient l'électricité et moins de 40 % étaient équipées d'installations de base permettant de se laver les mains. En Afrique subsaharienne, il n'y a que 37 % d'écoles primaires, 52 % d'écoles secondaires de premier cycle et 55 % d'écoles secondaires de deuxième cycle qui ont accès à l'électricité.

48. La présence d'enseignants qualifiés est essentielle pour améliorer la qualité de l'éducation et de l'apprentissage. En 2016, selon les estimations pour l'enseignement primaire, la proportion d'enseignant ayant reçu la formation voulue était de 85 % dans le monde, mais de seulement 71 % en Asie du Sud et de 61 % en Afrique subsaharienne.

49. Pour la même année, l'APD pour les bourses d'études s'est élevée à 1,2 milliard de dollars. Les institutions australiennes, françaises et britanniques et celles de l'Union européenne représentaient les deux tiers de ce total.

Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

50. Alors que certaines formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles diminuent, l'inégalité entre les sexes empêche toujours les femmes d'avancer, les privant de leurs droits fondamentaux et de possibilités. Pour autonomiser les femmes, il faut s'attaquer aux problèmes structurels, tels que les normes et les attitudes sociales injustes, et mettre en place des cadres juridiques progressistes dans lesquels les hommes et les femmes sont sur un pied d'égalité.

51. D'après des données recueillies auprès de 56 pays de 2005 à 2016, une adolescente sur cinq faisant partie du groupe des 15 à 19 ans et ayant eu un partenaire aurait subi des violences physiques ou sexuelles infligées par un partenaire intime au cours des 12 mois précédant l'enquête.

52. Il ressort de nouvelles données que le mariage d'enfants continue de décliner dans le monde entier, surtout grâce aux progrès réalisés en Asie du Sud, où le risque de voir une fille se marier avant d'avoir quitté l'enfance a diminué de plus de 40 % depuis les années 2000. Dans le monde, vers 2017, environ 21 % des femmes âgées de 20 à 24 ans avaient contracté un mariage ou une autre forme d'union avant l'âge de 18 ans.

53. Les mutilations sexuelles féminines constituent une violation des droits fondamentaux que les filles et les femmes subissent dans le monde entier, mais en particulier dans les communautés où cette pratique perdure en tant que norme sociale. Dans le groupe des 15 à 19 ans, près d'une fille sur trois, en moyenne, a subi des mutilations sexuelles dans les 30 pays où cette pratique était le plus répandue vers 2017, contre près d'une sur deux dans les années 2000.

54. D'après les données provenant de quelque 90 pays, entre 2000 et 2016, les femmes ont consacré en moyenne trois fois plus d'heures que les hommes aux travaux domestiques non rémunérés et beaucoup plus si elles avaient des enfants.

55. Au niveau mondial, le pourcentage de femmes qui siègent à la chambre unique ou basse d'un Parlement national est passé de 19 % en 2010 à environ 23 % en 2018, le taux le plus bas ayant été enregistré en Océanie (à l'exclusion de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande), soit 5,6 %, et le plus élevé, en Amérique latine et dans les Caraïbes, soit environ 30 %.

56. Dans les trois quarts des 79 pays disposant de données pour 2016, moins de 38 % des cadres moyens et supérieurs étaient des femmes, les taux les plus faibles étant enregistrés en Afrique du Nord, en Asie occidentale et en Asie centrale et méridionale.

57. Le droit des femmes et des filles à la prise des décisions majeures en ce qui concerne les relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et l'accès aux services de santé sexuelle et procréative est essentiel à leur bien-être. Selon les données les plus récentes provenant de 47 pays pour la période 2007-2016, un peu plus de la moitié (53 %) des femmes âgées de 15 à 49 ans, mariées ou en couple, prennent elles-mêmes des décisions éclairées sur ces questions.

Objectif 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

58. Trop de personnes n'ont toujours pas accès à des installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement gérées en toute sécurité. La pénurie d'eau, les inondations et la mauvaise gestion des eaux usées entravent le développement social et économique. Il est indispensable de rendre plus efficace l'utilisation des ressources en eau et d'en améliorer la gestion pour combler les besoins en eau multiples et croissants de divers secteurs et consommateurs.

59. En 2015, 5,2 milliards de personnes, soit 71 % de la population mondiale, avaient accès à des services d'eau potable gérés en toute sécurité, c'est-à-dire à une source d'eau améliorée située sur le lieu d'usage, disponible en tout temps et non contaminée. En outre, 1,3 milliard de personnes (17 % de la population mondiale) avaient accès à une source de base pour obtenir de l'eau potable, un point d'eau amélioré se trouvant à moins de 30 minutes. Ainsi, 844 millions de personnes dans le monde n'ont même pas accès à un service de base.

60. En 2015, d'après les estimations provenant de 84 pays, 39 % de la population mondiale a bénéficié de services d'assainissement gérés en toute sécurité, c'est-à-dire des installations de base assurant l'élimination sûre des déchets humains. Une autre tranche de 29 % de la population mondiale pouvait compter sur un service d'assainissement de base, c'est-à-dire des installations améliorées individuelles. En 2015, 2,3 milliards de personnes n'avaient toujours pas accès à un service de base et 892 millions de personnes devaient toujours déféquer à l'air libre, le taux passant ainsi de 20 % (2000) à 12 %. La même année (2015), seulement 27 % de la population des pays les moins avancés bénéficiaient d'installations de base pour se laver les mains.

61. Les eaux usées non traitées dégradent la qualité de l'eau, posent des risques pour la santé publique, contaminent les sources d'eau potable et limitent les possibilités de réutilisation sûre et productive de l'eau. Selon les premières estimations faites à partir des données sur les ménages de 79 pays appartenant pour la plupart à la catégorie des pays à revenu élevé et des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (à l'exclusion d'une grande partie de l'Afrique et de l'Asie), 59 % de tous les flux d'eaux usées seraient traités en toute sécurité et 76 % le seraient pour les ménages raccordés à un égout, tandis que 18 % seraient collectés et traités en toute sécurité pour ceux qui ne disposent que d'installations sur site.

62. Dans 22 pays (principalement en Afrique du Nord, en Asie occidentale et en Asie centrale et méridionale), le stress hydrique, soit le rapport entre la quantité d'eau douce prélevée et l'ensemble des ressources renouvelables en eau douce, est supérieur à 70 %, ce qui signifie que les risques de pénurie d'eau y sont élevés. Dans 15 de ces pays, les prélèvements dépassent 100 % des ressources renouvelables en eau douce.

63. En 2017-2018, 157 pays ont déclaré avoir mis en œuvre la gestion intégrée des ressources en eau dans une proportion d'environ 48 %.

64. D'après les données fournies par 62 des 153 pays partageant des cours d'eaux transfrontières, le pourcentage moyen de bassins transfrontaliers faisant l'objet d'un accord opérationnel était de 59 % au cours de la période 2017-2018 ; seuls 17 pays ont déclaré que tous leurs bassins transfrontaliers étaient couverts par de tels accords.

65. L'APD pour le secteur de l'eau était de 9 milliards de dollars en 2016. Entre 2011 et 2016, les décaissements ont augmenté, mais à mesure que les engagements diminuent, ils pourraient également baisser à l'avenir. Toute réduction de l'aide extérieure risque de freiner les progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif 6, une enquête réalisée en 2017 ayant révélé que plus de 80 % des pays ne disposaient pas de fonds suffisants pour atteindre les objectifs nationaux au regard de l'initiative Eau, Assainissement et Hygiène pour tous.

Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

66. On se rapproche de l'objectif visant à garantir à tous l'accès à des services énergétiques fiables et modernes à un coût abordable, grâce aux progrès récents en matière d'électrification, notamment dans les pays les moins avancés, et d'amélioration de l'efficacité énergétique industrielle. Cela dit, il est encore nécessaire d'établir des priorités nationales et des politiques ambitieuses pour fournir de l'énergie à tous, afin de permettre au monde d'atteindre les objectifs énergétiques à l'horizon 2030.

67. Entre 2000 et 2016, la proportion de la population mondiale ayant accès à l'électricité est passée de 78 % à 87 %, le nombre absolu de personnes n'y ayant pas accès tombant à un peu moins d'un milliard.

68. L'accès aux combustibles et aux technologies propres pour la cuisson s'est progressivement amélioré pour atteindre 59 % à l'échelle mondiale en 2016, soit une hausse de 10 % depuis l'an 2000. Malgré ces progrès, 3 milliards de personnes continuent de cuisiner au moyen de combustibles et de fourneaux polluants. Parmi les principaux obstacles à un accès accru on compte le coût élevé pour l'utilisateur de nombreuses solutions de cuisson plus propres, les limites de l'in

mondiale a reculé de 2,8 % en 2015, par rapport à 2014, soit le double du taux observé entre 1990 et 2010. Pour atteindre la cible fixée dans les objectifs de développement durable, l'intensité énergétique mondiale doit s'améliorer à un taux annuel de 2,7 % sur la période 2016-2030, ce qui nécessite de la part des décideurs une plus grande ambition à l'échelle internationale pour continuer sur cette lancée.

Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

71. Bien que, à l'échelle mondiale, la productivité du travail ait augmenté et le taux de chômage ait diminué, des progrès supplémentaires sont nécessaires pour accroître les possibilités d'emploi, notamment chez les jeunes, pour réduire l'emploi informel et les inégalités du marché du travail (en particulier en ce qui concerne l'écart de rémunération entre les sexes), pour promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et pour faciliter l'accès aux services financiers afin de garantir une croissance économique durable et profitable à tous.

72. Au niveau mondial, en 2016, la croissance du PIB réel par habitant s'est chiffrée à 1,3 %, soit un niveau inférieur au taux de croissance moyen de 1,7 % enregistré au cours de la période 2010-2016. En ce qui concerne les pays les moins avancés, ce taux a fortement chuté, passant de 5,7 % pour la période 2005-2009 à 2,3 % pour 2010-2016.

73. En 2017, à l'échelle mondiale, la productivité du travail, mesurée par personne employée en dollars des États-Unis constants de 2005, a augmenté de 2,1 %, ce qui représente la croissance la plus rapide enregistrée depuis 2010. Cette progression a été stimulée par d'importants gains de productivité obtenus en Océanie, en Asie orientale et en Asie du Sud-Est, mais a été en partie contrebalancée par une croissance légèrement négative en Afrique.

74. Les travailleurs du secteur informel sont plus exposés à la pénurie généralisée d'emplois décents et risquent davantage de faire partie des travailleurs pauvres. En 2016, au niveau mondial, 61 % des travailleurs exerçaient des emplois informels. Hors secteur agricole, 51 % du nombre total de travailleurs exerçaient des emplois informels, avec une prévalence plus forte chez les hommes (53 %) que chez les femmes (46 %).

75. L'étude des données provenant de 45 pays révèle que les inégalités de revenu net sont encore très répandues : dans 89 % de ces pays, les hommes gagnent en moyenne davantage que les femmes par heure travaillée, avec un écart de rémunération médian entre les sexes de 12,5 %.

76. En 2017, le taux de chômage mondial se chiffrait à 5,6 %, ce qui constitue une diminution par rapport à 2000, où il atteignait 6,4 %, et une baisse moins forte par rapport à 2009, où il était de 5,9 %. Les jeunes courent un risque trois fois plus élevé d'être sans emploi que les adultes, le taux de chômage mondial des jeunes s'établissant à 13 % en 2017.

77. Dans la moitié des 74 pays pour lesquels des données étaient disponibles à ce sujet, vers 2016, plus de 17 % des jeunes n'étaient ni étudiants, ni employés, ni stagiaires, cette part n'ayant pas considérablement diminué depuis la crise financière et économique.

78. Selon des données récentes provenant de plus de 70 pays, la prévalence des accidents du travail reste une source de préoccupations dans le monde entier avec, par

tranche de 100 000 employés, un nombre médian de 4 lésions professionnelles mortelles et de 911 lésions professionnelles non mortelles.

79. De 2010 à 2016, le nombre de guichets automatiques bancaires pour 100 000 adultes est passé de 39 à 59 dans le monde, l'Asie enregistrant la plus forte augmentation. Par contraste, sur la même période, le nombre de succursales de banques commerciales pour 100 000 adultes dans le monde s'est maintenu aux alentours de 14,5 seulement, en partie à cause de l'essor des intermédiaires financiers non bancaires et des services financiers numériques.

80. La possession d'un compte auprès d'une institution financière, comme une banque ou un fournisseur d'argent mobile, conditionne essentiellement l'accès aux services financiers. Dans les pays à revenu élevé, presque tous les adultes ont un compte, contre seulement 35 % des adultes vivant dans les pays à faible revenu. Dans toutes les régions du monde, les femmes sont en retard sur les hommes à cet égard.

81. En 2016, les engagements pris en matière d'aide pour le commerce ont diminué par rapport à 2015 (55,2 milliards de dollars), s'établissant à 51 milliards de dollars, mais sont restés supérieurs au double du montant des engagements initiaux de 2002-2005. Les baisses les plus fortes ont été enregistrées par le secteur de l'énergie (chute de 2,4 milliards de dollars), le secteur des services bancaires et financiers (diminution de 1,3 milliard de dollars) et le secteur agricole (baisse de 1 milliard de dollars).

Objectif 9. Bâter une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

82. Pour parvenir à une industrialisation inclusive et durable, il est nécessaire de mettre en place une économie dynamique et concurrentielle qui soit propre à générer des emplois et des revenus, à faciliter le commerce international et à garantir une utilisation efficiente des ressources.

83. La part mondiale de la valeur ajoutée manufacturière dans le PIB est passée de 15,2 % en 2005 à 16,3 % en 2017, en raison de la croissance rapide de l'industrie manufacturière en Asie, ce qui montre que la reprise économique se poursuit après la récente récession. Bien que la part de l'industrie manufacturière dans le PIB des pays les moins avancés ait continué de croître, atteignant 12,3 % en 2017, la valeur ajoutée manufacturière par habitant dans ces pays était de 109 dollars seulement, soit environ un quarantième du montant enregistré en Europe et en Amérique du Nord. La part de l'emploi manufacturier dans l'emploi total a diminué, passant de 17,6 % en 1991 à 13,2 % en 2016.

84. À l'échelle mondiale, l'intensité des émissions de dioxyde de carbone a reculé de 19 %, passant de 0,38 kg par dollar en 2000 à 0,31 kg par dollar en 2015. Cette tendance a également été observée dans le secteur manufacturier, l'intensité manufacturière mondiale ayant diminué à un taux annuel moyen supérieur à 2 % entre 2010 et 2015.

85. Les investissements mondiaux dans la recherche-développement ont augmenté pour atteindre un taux de croissance annuel moyen de 4,5 % entre 2000 et 2015, atteignant, à la fin de cette période, 1,9 billions de dollars (parité de pouvoir d'achat), soit 1,7 % du PIB mondial.

86. Entre 2000 et 2015, le nombre de chercheurs dans le monde a augmenté à un taux annuel moyen de 3,7 %, ce qui signifie qu'il y a 1 151 chercheurs par million d'habitants. Ce nombre varie considérablement d'une région à l'autre, depuis un

minimum de 96 chercheurs par million d'habitants en Afrique subsaharienne jusqu'à un maximum de 3 639 en Europe et en Amérique du Nord.

87. Le montant total des apports du secteur public consacrés à l'infrastructure économique des pays en développement s'est chiffré à 56 milliards de dollars en 2016, ce qui représente une légère diminution depuis 2015, mais une augmentation de 27 % en valeur réelle depuis 2010. Les secteurs des transports et de l'énergie en sont toujours les principaux bénéficiaires.

88. L'augmentation de la part des industries de haute et moyenne-haute technologie dans la valeur ajoutée manufacturière totale peut attester la capacité d'un pays d'introduire de nouvelles technologies dans d'autres secteurs. En 2015, les secteurs de haute et moyenne-haute technologie se partageaient 44,7 % de la valeur ajoutée manufacturière mondiale et 34,6 % de la valeur ajoutée manufacturière des économies en développement, contre 21,5 % en 2005.

89. À l'échelle mondiale, la plupart des abonnés aux services de téléphonie mobile ont désormais accès à des réseaux de meilleure qualité. En 2016, la part de la population bénéficiant d'un réseau 3G à large bande mobile s'élevait à 61 % dans les pays les moins avancés et à 84 % dans le reste du monde. Si cette tendance persiste, les pays les moins avancés peuvent s'attendre à obtenir un taux de couverture supérieur à 90 % d'ici à 2020.

Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

90. Des efforts ont été accomplis en vue de réduire les inégalités de revenu dans certains pays, de supprimer les droits de douane sur les exportations provenant des pays les moins avancés et des pays en développement et de fournir un appui supplémentaire aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement. Néanmoins, il faudra accélérer ces améliorations afin de résorber les disparités croissantes qui existent à l'intérieur des pays et d'un pays à l'autre.

91. Concernant la réduction des écarts de rémunération dans les pays, le revenu des personnes se trouvant au bas de l'échelle salariale doit croître plus rapidement que celui des personnes au sommet. Entre 2010 et 2016, dans 60 des 94 pays pour lesquels des données étaient disponibles à ce sujet, le revenu de 40 % des personnes au bas de l'échelle a augmenté plus rapidement que celui de l'ensemble de la population.

92. En 2017, le nombre total de voix des pays en développement au sein de nombreuses organisations internationales n'avait guère évolué, étant donné que les négociations portant sur la réforme de la gouvernance étaient toujours en cours. Quelques augmentations mineures du nombre de voix des pays en développement ont été observées au Fonds monétaire international (de 37,2 % en 2016 à 37,7 % en 2017) et à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, appartenant au Groupe de la Banque mondiale (de 37,9 % en 2016 à 38,8 % en 2017), dans le cadre des réformes convenues antérieurement.

93. En 2016, plus de 64,4 % des produits exportés dans le monde par les pays les moins avancés et 64,1 % des marchandises exportées par les petits États insulaires en développement ont été exemptés de droits de douane, soit une augmentation de 20 % depuis 2010. Quant aux pays en développement, ils ont bénéficié de l'accès en franchise de droits pour environ la moitié de leurs exportations.

94. En 2016, les pays donateurs du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), des organismes multilatéraux et d'autres fournisseurs clefs ont versé aux pays en

développement un total de 315 milliards de dollars, dont 158 milliards provenaient de l'APD. En 2016, le montant total de l'APD apportée aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement par l'ensemble des donateurs s'élevait respectivement à 43,1 milliards de dollars et à 6,2 milliards de dollars. En 2016, l'APD fournie aux petits États insulaires en développement a crû de 41 % en valeur réelle par rapport à 2015, principalement en raison de l'allègement de la dette de Cuba, qui en était le principal bénéficiaire (2,7 milliards de dollars).

95. Les envois de fonds représentent une source majeure de revenus pour de nombreuses familles vivant dans des pays en développement. Sur le montant total des envois de fonds enregistré en 2016, soit 538 milliards de dollars, 407 milliards de dollars ont été envoyés dans des pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire. Alors que le coût moyen de ces envois à travers le monde a progressivement diminué au cours des dernières années, il était estimé à 7,2 % en 2017, soit plus du double de l'objectif fixé à 3 %.

Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

96. En raison de l'urbanisation rapide, de nombreuses villes éprouvent des difficultés à gérer l'accroissement de la population, à garantir des logements décentes et une infrastructure résistante pour répondre à ce phénomène, et à parer aux conséquences environnementales de cette expansion et à la vulnérabilité par rapport aux catastrophes.

97. De 1990 à 2014, la part de la population urbaine mondiale vivant dans des taudis a baissé de moitié, passant de 46 % à 23 %. Cependant, du fait de la migration rapide vers les villes et de l'augmentation correspondante de la population urbaine mondiale, le nombre actuel de personnes vivant dans des taudis est passé de 689 millions à 883 millions.

98. À l'échelle mondiale, les villes comptent de plus en plus d'habitants, mais deviennent en même temps moins denses. Le taux moyen d'étalement urbain est d'environ une fois et demie supérieur au taux d'accroissement de la population. Les régions où l'étalement urbain est le plus rapide, à savoir l'Asie orientale et du Sud-Est, l'Afrique subsaharienne et l'Asie centrale et du Sud, enregistrent également les ratios les plus élevés. Cet étalement urbain s'explique en partie par la hausse des revenus par habitant, la baisse du prix des terres agricoles situées à la périphérie des villes, l'efficacité accrue des transports et la prolifération d'implantations sauvages.

99. La gestion des déchets solides reste épineuse dans de nombreuses régions. Dans les villes, le non-ramassage des ordures a des effets considérables et néfastes, y compris des effets directs et indirects sur la santé des habitants et l'environnement. D'après les données recueillies pour 214 villes ou municipalités, les trois quarts environ des déchets solides municipaux sont collectés, indépendamment de la qualité et de l'efficacité du ramassage. La collecte des déchets solides pose un problème particulier dans les villes d'Afrique subsaharienne, où plus de la moitié de l'ensemble des déchets municipaux ne sont pas ramassés.

100. En 2016, 91 % de la population urbaine respirait encore un air dont la charge en matières particulaires (PM 2,5) n'était pas conforme aux lignes directrices de l'OMS relatives à la qualité de l'air, et plus de la moitié était exposée à des niveaux de pollution atmosphérique au moins 2,5 fois supérieurs aux normes de sécurité.

101. L'urbanisation rapide et non planifiée, la mauvaise gestion des terres ainsi que des politiques et des investissements ne tenant pas compte des risques comptent parmi les principaux facteurs de risques sous-jacents de mortalité en cas de catastrophe. De

1990 à 2013, près de 90 % de la mortalité attribuée à des catastrophes survenues dans le monde concernaient des pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire, dont beaucoup ont connu un étalement urbain rapide au cours des dernières années.

102. Les pays continuent de redoubler d'efforts pour adopter et mettre en œuvre des stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). En 2017, parmi les 87 États Membres ayant répondu au questionnaire, 50 ont signalé qu'ils disposaient d'une stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe et 34, de stratégies locales. En outre, en 2015, sur 95 pays, 84 ont déclaré investir dans une infrastructure de drainage dans les zones exposées aux inondations. Entre 55 et 64 pays ont instauré un ensemble de mesures comprenant la planification urbaine, l'aménagement du territoire, un code du bâtiment et divers dispositifs réglementaires tenant compte des risques.

Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables

103. Il est difficile de dissocier la croissance économique de l'utilisation des ressources. Pour remédier à ce problème, il sera nécessaire de mettre en œuvre des politiques qui favorisent la création d'un environnement, d'une infrastructure sociale et matérielle et d'un marché qui y soient propices, ainsi que de transformer en profondeur les pratiques commerciales, en fonction des chaînes de valeur mondiales.

104. En 2018, 71 pays ainsi que l'Union européenne ont présenté un compte rendu de leurs macropolitiques et de leurs dispositifs réglementaires, facultatifs ou économiques favorisant la transition vers des schémas de consommation et de production durables. Selon d'autres sources d'informations, 109 pays au total se sont dotés, à un moment ou à un autre, de politiques et de mécanismes nationaux en matière de consommation et de production durables.

105. La consommation matérielle nationale donne une indication des matières premières utilisées dans les processus de production du pays en cause. À l'échelle mondiale, de 2010 à 2015, la consommation matérielle nationale par unité de PIB est passée de 1,29 à 1,41 kg par dollar de PIB, ce qui montre qu'il faut moins de matières premières pour produire une unité. En valeur absolue, toutefois, la consommation matérielle nationale augmente également dans le monde, ce qui a des incidences à la fois sur les besoins en ressources et, partant, sur l'environnement.

106. Les États parties aux accords multilatéraux sur l'environnement sont tenus de transmettre des informations sur la mise en œuvre des obligations que leur imposent ces accords. Néanmoins, si le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone a un taux d'application de 100 %, suivi par la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international (71 %), ce taux, s'agissant de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination et de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, n'est respectivement que de 57 % et de 51 %.

Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

107. En 2017, l'une des trois années les plus chaudes jamais enregistrées, la température moyenne était de 1,1 degré Celsius au-dessus des niveaux préindustriels.

Selon une analyse de l'Organisation météorologique mondiale, la température moyenne mondiale sur cinq ans pour la période 2013-2017 a été la plus élevée à ce jour. À l'échelle mondiale, l'élévation du niveau de la mer se poursuit, la saison des ouragans dans l'Océan Atlantique Nord est toujours plus coûteuse et les concentrations de gaz à effet de serre sont de plus en plus élevées. Les pays doivent donc prendre de toute urgence des mesures accélérées afin de respecter les engagements qu'ils ont pris dans le cadre de l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

108. Les Parties à l'Accord de Paris sont tenues de prévoir des contributions déterminées au niveau national, dans le cadre desquelles elles définissent les démarches et les mesures qu'elles adoptent en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer leur capacité d'adaptation et leur résilience climatique. Au 9 avril 2018, l'Accord avait été ratifié par 175 Parties et 168 d'entre elles (soit 167 pays et la Commission européenne) avaient communiqué au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques leurs premières contributions déterminées au niveau national.

109. En outre, au 9 avril 2018, 10 pays en développement avaient finalisé et présenté la première version du plan national d'adaptation qu'ils comptaient adopter en réponse aux changements climatiques, énonçant diverses activités relatives à sa formulation et à son application.

110. Les pays développés parties continuent d'avancer vers leur objectif de réunir ensemble 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020. Compte tenu de l'importance du financement de l'adaptation, ils sont invités à poursuivre leurs efforts en vue de l'affectation aux activités d'adaptation d'une part importante des fonds publics consacrés au climat et dans la recherche d'un meilleur équilibre entre les fonds alloués aux activités d'atténuation et ceux affectés aux activités d'adaptation.

Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

111. Pour parvenir à la conservation et à l'exploitation durable des océans, il demeure nécessaire d'adopter des stratégies et des méthodes de gestion efficaces pour lutter contre les effets néfastes de la surexploitation des stocks, de l'acidification croissante des océans et de l'eutrophication côtière. En outre, il est d'une importance capitale, afin de préserver les ressources marines, d'augmenter l'étendue des aires protégées de biodiversité marine, de renforcer les capacités de recherche et d'accroître le financement des sciences océaniques.

112. Les ressources halieutiques sont extrêmement sensibles à la dégradation de l'environnement, aux changements climatiques et à la surpêche. La proportion des stocks halieutiques mondiaux restant à des niveaux durables sur le plan biologique est passée de 90 % en 1974 à 69 % en 2013.

113. Les aires marines protégées sont des mécanismes avérés de conservation des océans. En janvier 2018, les aires protégées couvraient 16 % (soit plus de 22 millions de km²) des eaux marines ressortissant aux différents États (jusqu'à 200 milles marins des côtes), soit deux fois plus qu'en 2010. La part de la surface protégée au sein des zones clefs pour la biodiversité marine s'est également renforcée et représente désormais 44 %, contre 30 % en 2000.

114. Les connaissances et la recherche scientifiques sont indispensables pour parvenir à une gestion durable de l'océan et de ses ressources. Selon une évaluation menée auprès de 26 pays de toutes les régions du monde sur la période 2009-2013

dans le cadre du Rapport mondial sur les sciences océaniques³, les fonds publics alloués aux sciences océaniques représentent moins de 0,04 % à 4 % du financement national de la recherche et du développement.

Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

115. S'il est certain que la protection des forêts et des écosystèmes terrestres est en pleine expansion et que les forêts disparaissent plus lentement, il convient toutefois de redoubler d'efforts dans d'autres domaines de la conservation terrestre afin de protéger la biodiversité, la productivité des terres, les espèces et les ressources génétiques.

116. En 2015, les forêts couvraient environ 4 milliards d'hectares, soit 31 % de la surface terrestre mondiale. Il s'agit de forêts naturelles dans une proportion de 93 %, contre 7 % de forêts plantées. Malgré une diminution de la surface des forêts au cours des dernières décennies, le taux de recul des forêts a chuté de 25 % par rapport à la période 2000-2005. Les forêts les plus menacées se trouvent en Afrique subsaharienne, en Asie du Sud-Est et en Amérique latine, et leur disparition s'explique principalement par le développement des activités agricoles. Fort heureusement, on observe une augmentation de la proportion de zones forestières protégées et de forêts couvertes par des programmes de gestion à long terme.

117. La proportion moyenne de sites importants pour la biodiversité faisant partie d'aires protégées continue d'augmenter. En janvier 2018, la proportion de zones clefs pour la biodiversité des eaux douces, des terres et des montagnes se trouvant dans des aires protégées était en moyenne de 44 %, 47 % et 48 %, respectivement.

118. De 1998 à 2013, la productivité d'environ un cinquième des terres émergées du globe et couvertes de végétation a présenté une tendance persistante à la baisse. Cela représente une surface de l'ordre de 24 millions de km², dont 19 % de terres agricoles, 16 % de terres forestières, 19 % de prairies et 28 % de pâturages. Dans certains cas, la dégradation des terres, vu son stade avancé, a provoqué un phénomène de désertification dans les zones arides, notamment les prairies et les pâturages.

119. En 2017, 76 % des zones montagneuses du monde étaient couvertes de végétation, qu'il s'agisse de forêts, de brousse, de pâturages ou de terres agricoles, cette couverture ayant généralement un effet favorable sur l'état de santé des montagnes et leur capacité à jouer leur rôle d'écosystèmes.

120. L'indice de la Liste rouge permet d'analyser l'évolution des risques d'extinction de plus de 20 000 espèces animales et végétales : plus l'indice est proche de zéro, plus le risque d'extinction est élevé. Cet indice n'a cessé de diminuer depuis 1993, passant de 0,82 à 0,74 à l'échelle mondiale. Les principaux facteurs de la diminution de la diversité biologique sont la disparition des habitats liée à l'agriculture non viable, la déforestation, les formes de culture et de commerce non viables et les espèces exotiques envahissantes.

121. En février 2018, dans le cadre de l'engagement pris par les États Membres en vue de favoriser le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation

³ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Rapport mondial sur les sciences océaniques : État actuel des sciences océaniques dans le monde*, 2017.

des ressources génétiques, 105 pays avaient ratifié le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la diversité biologique (contre 96 en 2017) et 50 pays avaient partagé des informations sur leur régime d'accès aux ressources biologiques et de partage des bénéfices. Par ailleurs, le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture compte désormais 144 parties contractantes et, à ce jour, 22 pays ont communiqué des informations sur les mesures qu'ils ont prises en matière d'accès aux ressources biologiques et de partage des bénéfices.

122. Le braconnage et le trafic d'espèces sauvages continuent de faire obstacle aux efforts de conservation : près de 7 000 espèces animales et végétales feraient en effet l'objet d'un trafic impliquant 120 pays. Des mesures énergiques ont été prises récemment aux niveaux international et local en vue de réduire le commerce illicite touchant certaines espèces, notamment le trafic de l'ivoire d'éléphant.

123. En ce qui concerne les invasions biologiques, les États sont de plus en plus déterminés à prévenir l'introduction d'espèces exotiques envahissantes et à gérer les cas d'invasion en cours. Depuis 2010, le pourcentage de pays ayant légiféré relativement à la prévention et à la gestion des espèces exotiques envahissantes a augmenté de 19 %.

124. En 2016, l'APD bilatérale consacrée au maintien de la biodiversité s'est élevée à 7 milliards de dollars, soit une augmentation de 21 % en valeur réelle par rapport à 2015.

Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

125. De nombreuses régions du monde sont le théâtre de conflits armés ou d'autres formes de violence entre les sociétés ou en leur sein même. Les progrès sont inégaux en matière de promotion de l'état de droit et de l'accès à la justice. Toutefois, on peut observer une amélioration, quoique lente, de la réglementation visant à promouvoir l'accès public à l'information, et un renforcement des efforts des institutions en vue de faire respecter les droits de l'homme au niveau national.

126. Malgré leurs effets néfastes à long terme, les formes violentes de discipline à l'égard des enfants sont largement répandues. D'après les données disponibles pour la période 2005-2017 concernant 81 pays (principalement des pays en développement), sur 10 enfants âgés de 1 à 14 ans, environ 8 auraient régulièrement subi une forme d'agression psychologique ou de châtement corporel à la maison.

127. Plus de 570 canaux de traite des êtres humains ont été détectés de 2012 à 2014 dans toutes les régions du monde, pour la plupart en provenance de pays à faible revenu et à destination de pays à revenu élevé. En 2014, les victimes de la traite des êtres humains étaient principalement des femmes et des filles (71 %), ainsi que des enfants (28 %, dont 20 % de filles et 8 % de garçons). En Afrique subsaharienne, 64 % des victimes connues étaient des enfants. Plus de 90 % des victimes ont fait l'objet d'exploitation sexuelle et de travail forcé.

128. À l'échelle mondiale, la proportion de personnes placées en détention sans avoir été condamnées pour une infraction demeure quasiment inchangée (31 % pour la période 2014-2016, contre 32 % pour 2003-2005). On peut toutefois observer quelques progrès dans certaines parties d'Asie et d'Afrique subsaharienne.

129. En moyenne, une entreprise sur cinq dans le monde reçoit une proposition de pot-de-vin lorsqu'elle mène des activités liées à la réglementation et aux services collectifs. On relève par ailleurs des écarts régionaux, allant de moins de 10 %, pour les entreprises situées en Amérique du Nord, en Amérique latine et dans les Caraïbes, à 28 % en Asie centrale et en Asie du sud, ainsi qu'en Asie orientale et en Asie du Sud-Est.

130. L'enregistrement des naissances joue un rôle fondamental dans le respect des droits individuels et l'accès à la justice et aux services sociaux. S'il est universel ou quasi universel dans de nombreuses régions, la moyenne mondiale se situe à 73 %. Moins de la moitié des enfants de moins de cinq ans en Afrique subsaharienne (46 %) ont été enregistrés à leur naissance.

131. Depuis 2015, 1 019 défenseurs des droits de l'homme, journalistes et syndicalistes ont été tués dans 61 pays du monde, ce qui signifie qu'une personne a été tuée chaque jour en s'employant à informer le public et à lutter contre la peur et la misère dans le monde. On compte parmi les victimes des défenseurs de l'environnement, des chefs de peuples autochtones, des responsables communautaires et syndicaux, des défenseurs des droits des minorités, des reporters et des blogueurs.

132. On trouve dans 116 pays des lois et des politiques relatives à la liberté de l'information qui, dans au moins 25 d'entre eux, ont été adoptées au cours des cinq dernières années. Des analyses menées par des experts révèlent toutefois que leur application reste problématique. D'après les données obtenues auprès de 109 pays à ce sujet, seuls 76 d'entre eux avaient prévu des dispositions suffisantes pour les demandes, notamment la mise en place de procédures claires et relativement simples, l'établissement de délais concrets et raisonnables et l'assistance aux demandeurs.

133. Plus de la moitié des pays (116 sur 197) avaient mis en place une institution nationale de défense des droits de l'homme ayant fait l'objet d'un examen par les pairs quant à sa conformité aux normes arrêtées au niveau international (Principes de Paris) depuis 1998. Toutefois, seules les institutions de 75 pays étaient pleinement conformes à ces normes.

Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

134. L'objectif de développement durable n° 17 consiste à renforcer les partenariats mondiaux pour appuyer et atteindre les cibles ambitieuses du Programme 2030 en rassemblant, entre autres acteurs, les États, la communauté internationale, la société civile et le secteur privé. Malgré les progrès enregistrés dans certains domaines, un effort supplémentaire est nécessaire pour accélérer le processus. Toutes les parties prenantes doivent intensifier et concentrer leurs efforts dans les domaines où les progrès ont été les plus lents.

Finances

135. La fiscalité est un instrument majeur pour financer les activités de développement national. Toutefois, les régions qui manquent cruellement de ressources ont encore du mal à assurer la perception des impôts. Dans les pays les moins avancés, le taux d'imposition (ratio des recettes fiscales par rapport au PIB) a chuté, après avoir atteint son niveau le plus élevé en 2012 (11,1 %), pour se chiffrer à 8,8 % en 2016. On observe la même tendance dans les pays d'Afrique subsaharienne, où il est passé de 14,9 % en 2006 à 10,7 % en 2016.

136. En 2017, le montant net des sommes versées au titre de l'APD par les États membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE totalisait 146,6 milliards de dollars, soit 0,6 % de moins qu'en 2016 en valeur réelle. La part du revenu national brut consacrée par les donateurs à l'APD est restée faible (0,31 %). Seuls cinq pays membres du Comité (Danemark, Luxembourg, Norvège, Suède et Royaume-Uni) ont atteint ou dépassé l'objectif fixé par l'ONU d'y consacrer 0,7 % de leur revenu national brut.

137. Les envois de fond par les migrants internationaux vers leur pays d'origine, sous forme de virement privé ou de rémunération de salarié, ont chuté à 538 milliards de dollars en 2016 (soit 0,72 % du PIB mondial), contre 555 milliards en 2015. Ces opérations sont en effet limitées par la tendance récente des pays de destination à adopter des politiques plus strictes en matière d'immigration.

138. Le service de la dette en proportion des exportations de biens et services a augmenté pendant cinq années consécutives dans les pays les moins avancés, passant de 3,5 % en 2011 à 8,6 % en 2016. Cette tendance à la hausse est récente et fait suite à dix années de baisse, le service de la dette ayant atteint 13,4 % en 2001. Les pays manquant le plus cruellement de ressources pour financer leur développement doivent pouvoir rembourser leurs dettes grâce à leurs recettes d'exportation.

Informatique et communications

139. Malgré l'augmentation, au niveau mondial, du taux d'abonnement aux services de connexion fixe à large bande, l'accès à une connexion Internet à grande vitesse reste globalement inexistant dans les pays en développement. En 2016, le taux de pénétration des réseaux fixes à large bande et à grande vitesse s'établissait à 6 % de la population dans les pays en développement, contre 24 % dans les pays développés. Si les capacités et la vitesse des services de connexion fixe à large bande sont limitées, cet outil, vecteur de développement, sera de moindre qualité et ne remplira pas ses fonctions, les inégalités existantes ne faisant alors que se creuser.

Renforcement des capacités

140. Le total de l'APD consacrée au renforcement des capacités et à la planification nationale s'élevait à 20,4 milliards de dollars en 2016. Ce montant représentait 18 % de l'aide totale distribuée par secteur, proportion qui se maintient depuis 2010. L'Amérique latine et les Caraïbes ont ainsi reçu 5,1 milliards de dollars, l'Afrique subsaharienne, 4,6 milliards et l'Asie du Sud, 3,8 milliards. Les trois principaux secteurs ayant bénéficié d'une aide financière sont l'administration publique et les secteurs de l'environnement et de l'énergie, auxquels un total de 10,2 milliards de dollars a été attribué.

Commerce

141. Selon les dernières données disponibles, on observe avec le temps une baisse dans l'application des tarifs douaniers prévus sous le régime des accords commerciaux préférentiels, notamment les accords bilatéraux et régionaux de libre-échange. En 2016, la moyenne pondérée par les échanges des droits de douane préférentiels appliqués aux importations provenant des pays les moins avancés était de 7,9 %, soit 2 % de moins qu'en 2005. Dans les régions en développement, ce taux a chuté de 1,2 % pendant cette période.

142. La stagnation du commerce mondial depuis 2011 a été accompagnée puis suivie d'une interruption de l'expansion de la part des régions en développement et des pays les moins avancés sur le marché mondial. La part des régions en développement dans les exportations mondiales de marchandises a en effet diminué pendant deux années

consécutives, passant de 45,4 % en 2014 à 44,2 % en 2016, ce qui marque un fort contraste avec son augmentation annuelle moyenne de 1,2 % de 2001 à 2012. De même, la part des pays les moins avancés dans ce domaine a diminué, passant de 1,1 % en 2013 à 0,9 % en 2016, alors qu'elle avait connu une augmentation constante entre 2000 (0,6 %) et 2013 (1,1 %).

Questions structurelles

143. Il convient que les partenaires de développement adaptent leurs activités d'appui en fonction des stratégies nationales de développement et des cadres de résultats propres aux différents États, en particulier s'agissant des pays les plus fragiles, pour permettre à ces derniers de disposer d'une marge de manœuvre décisionnelle et les aider à avancer sur la voie du développement durable. En 2016, 82 % des nouveaux projets de développement avaient des objectifs correspondant aux priorités nationales. Cependant, plus de la moitié de ces projets s'appuyaient sur des systèmes et des données parallèles pour suivre les progrès et les résultats en matière de développement, plutôt que d'intégrer ces efforts aux systèmes nationaux de statistiques et de suivi.

144. En 2016, 81 pays en développement ont mené des activités nationales de suivi de l'efficacité du développement, ce qui témoigne de leur détermination à renforcer les moyens d'application des objectifs de développement durable et la qualité des partenariats multipartites. La moitié des pays ayant progressé de manière générale sont des États fragiles et de petits États insulaires en développement.

Données, suivi et application du principe de responsabilité

145. En 2017, 102 pays ou zones mettaient en place des plans statistiques nationaux. L'Afrique subsaharienne reste en tête, avec 31 pays appliquant ce type de plans, bien que seuls 3 d'entre eux soient dotés des ressources suffisantes.

146. En 2015, les pays en développement ont reçu 541 millions de dollars dans le cadre de l'appui financier de donateurs multilatéraux et bilatéraux à tous les domaines de la statistique. Ce montant ne représente que 0,3 % du total de l'APD, ce qui n'est pas suffisant pour permettre à ces pays de mettre à exécution leurs programmes de développement et d'en assurer le suivi.

147. Les recensements de la population et des logements constituent l'une des principales sources de données ventilées nécessaires à la formulation, à l'application et au suivi des politiques et programmes de développement. Au cours de la période de 10 ans allant de 2008 à 2017, 89 % des pays et régions du monde ont procédé à au moins un recensement de ce type.

148. Même dans les pays dotés d'un système d'état civil effectif, l'enregistrement des naissances et des décès ainsi que la communication exhaustive des statistiques d'état civil restent en proie aux difficultés. Au cours de la période 2012-2016, les données relatives à l'enregistrement des naissances étaient complètes dans une proportion d'au moins 90 % dans 143 pays ; quant à celles relatives à l'enregistrement des décès, cette proportion était d'au moins 75 % dans 148 pays. En Afrique subsaharienne, on constate que, sur 53 pays, seulement 8 disposent de données relatives à l'enregistrement des naissances qui soient complètes à au moins 90 % et seulement 9, de données relatives à l'enregistrement des décès qui soient complètes à au moins 75 %.